

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le 30/03/2021



ID : 082-228200010-20210324-CD20210324\_1-DE

# RAPPORT 2020

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Aveyron à Saint-Antonin-Noble-Val



Conseil départemental **Tarn-et-Garonne**

# AVANT PROPOS

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, introduit l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure, à savoir l'analyse des actions de la collectivité sous les deux angles suivants :

- le bilan des politiques publiques, ainsi que les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Depuis 2012, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne présente ainsi, à l'occasion de son débat d'orientations budgétaires, son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Cette démarche doit permettre aux élus d'évaluer et d'orienter leurs politiques publiques pour « répondre aux besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures ».

Ce rapport s'inscrit aussi dans une volonté de transparence et de communication avec les citoyens Tarn-et-Garonnais.

À destination des élus, des agents, des partenaires et des citoyens, ce rapport présente ainsi une sélection non exhaustive d'actions mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'emploi, de l'éducation des jeunes, de la mobilité, de la lutte contre les précarités, de l'accompagnement des anciens et de la préservation de l'environnement. Il illustre les choix politiques de l'Assemblée départementale ainsi que le travail des services publics départementaux réalisé toute l'année en ce sens.

Ce rapport témoigne du rôle moteur du Conseil départemental, aux côtés des Agglomérations, des Communautés de communes et des Communes, favorisant le développement équilibré des territoires, la protection du cadre de vie, la cohésion sociale, le bien-être et le bien-vivre dans le Tarn-et-Garonne.

Enfin, la Pandémie Covid-19 n'a pas épargné le Tarn-et-Garonne.

Si l'action du Conseil départemental n'a pu s'exprimer pleinement dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs, du fait des contraintes sanitaires qui s'imposaient alors à tous, les agents se sont mobilisés afin d'assurer, comme toujours, la continuité du service public.

Ainsi, les secteurs sensibles comme la voirie, la solidarité envers les plus fragiles, le soutien aux associations et, par l'intermédiaire du laboratoire départemental, la participation à l'effort national de lutte contre cette maladie, n'ont cessé d'être au cœur des priorités du Département.

## **Avant-propos** **2**

## **Portrait du territoire** **5**

## **Points forts** **6**

## **Renforcer la cohésion sociale et la solidarité** **7**

L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle

L'action sociale territorialisée

Un projet de service 2019-2021

Les maisons départementales de solidarité

Le fond de solidarité pour le logement

Le plan départemental de l'habitat

Tarn-et-Garonne Habitat

## **Permettre l'épanouissement de chacun** **12**

Avec les agents départementaux

L'Abbaye de Belleperche

Le sport

Le sport scolaire pour tous les collégiens : donner sa chance de réussite éducative et sportive à chacun

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

La culture et les savoirs

Développer des synergies au service de la culture

Un tourisme durable et responsable

La solidarité territoriale

## **Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles** **19**

L'eau potable

L'assainissement

Les Espaces Naturels Sensibles et les sentiers de randonnée

Le soutien des étiages et la gestion des barrages

L'inventaire départemental des zones humides

La préservation des rivières

## **Favoriser les modes de consommation et de production responsables**

**24**

Une agriculture durable

Un laboratoire vétérinaire départemental performant

Une mobilité plus sobre en carbone

Bien manger en Tarn-et-Garonne

La dématérialisation des procédures

Une politique d'achats responsables

Réduction et valorisation des déchets

## **Lutter contre le changement climatique**

**31**

La rénovation énergétique du patrimoine

Une gestion raisonnée de la voirie départementale

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

L'Espace Info Energie (EIE)

Solidarité et attractivité territoriale

## **En perspective : Bien Vivre en Tarn-et-Garonne**

**35**

Un territoire attractif et équilibré

Des citoyens émancipés et épanouis

# PORTRAIT DU TERRITOIRE

**15 cantons**  
**195 communes**  
**3 718 km<sup>2</sup>**

## Dynamisme démographique

**264 910** habitants (au 01/01/2021)  
**+ 2 720** habitants/an  
**+ 0,9 %** croissance démographique annuelle moyenne 2012-2017  
**69** habitants/km<sup>2</sup>  
**41,6** ans moyenne d'âge  
**24 %** de la population a moins de 20 ans  
**21 %** de la population a plus de 65 ans

## Conjoncture économique

**97 913** actifs exercent un emploi en 2017  
**10,6 %** taux de chômage en 2017  
**+ 0,4 %** d'emploi en moyenne 2012 - 2017  
**1 actif sur 5** travaille hors du département  
**20 140 €/an** niveau de vie médian en 2018  
**17 %** taux de pauvreté en 2018

## Paysage économique

**8 245** établissements actifs employeurs (hors particuliers) fin 2017, dont :

- 56,2 %** commerce, transport, services
- 14,9 %** administration publique, enseignement, santé, action sociale
- 11,1 %** construction
- 9 %** agriculture, sylviculture, pêche
- 7,8 %** industrie

## Agriculture

**213 300 ha** de surface agricole utilisée en 2019  
**3 800** établissements agricoles  
**6 %** des emplois  
**1<sup>er</sup> producteur** français de pommes, melons et fruits frais  
**2<sup>e</sup> producteur** français de prunes, raisin de table et noisette  
**3<sup>e</sup> producteur** français de kiwi

## Environnement

**3 610 ha** de zones humides  
**6 400 km** de cours d'eau  
**17** espaces naturels sensibles  
**6808** espèces recensées dont :  
**584** espèces protégées  
**168** espèces en danger  
**293** introduites dont **61** envahissantes

(Sources : INSEE comparateur de territoire (14/01/2021), dossier complet Tarn-et-Garonne (18/01/2021) ; Agreste memento statistique agricole 2021 ; Agriscopie 2020 ; Inventaire national du patrimoine naturel)

# Les points forts 2020 :

## Solidarité territoriale :

La mise en œuvre de la démarche du référent de parcours et de l'accueil social inconditionnel de proximité. Le vote d'une mesure innovante pour accompagner la reprise d'activité saisonnière offrant la possibilité de cumuler intégralement les revenus de cette activité et le RSA.

L'adoption d'un nouveau règlement pour la période 2020-2022 dans le cadre du FSL proposant notamment de nouvelles aides pour l'accès au logement et un nouveau dispositif préventif et curatif d'aide à la maîtrise des énergies.

## Sport :

De nouvelles actions au niveau de la base de plein air de Saint-Nicolas-de-la-Grave :

- le développement auprès des classes de 6<sup>e</sup> d'une journée d'intégration intégralement financée par le Conseil départemental, pour sa seconde édition,
- la création d'un nouveau projet « Apprendre à Nager » pour les scolaires (avec ou sans nuitée),
- la création de plateaux sportifs à proximité du collège Jean de Prades et du nouveau collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne.

## Culture :

La mise en place du nouveau Schéma de Lecture Publique 2020-2024 qui accompagne les communes et EPCI dans leurs projets de bibliothèque et encourage la formation de réseaux de lecture publique.

Les Contrats Territoire Lecture (CTL) et Lecture-Itinérance (CLI) entre la DRAC Occitanie et la Médiathèque départementale :

- CTL 2020-2022 construit autour de deux axes forts : la poursuite du développement du numérique et la mise en œuvre de l'Éducation aux Médias et à l'Information avec la mise en place d'ateliers pour les 10-14 ans (élèves de CM2 et collégiens de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>).

- CLI ayant pour objectif de « renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins ciblés sur les territoires ruraux, et toutes les zones enclavées.

Dans un souci de solidarité envers les compagnies et acteurs culturels impactés par la COVID, le Département a maintenu 50 % de son financement sur les contrats annulés.

## Environnement :

La poursuite des travaux de rénovation énergétique des bâtiments (remplacement de menuiseries extérieures, isolation de combles).

L'engagement d'un programme d'aménagements pluriannuel sur 2 espaces lacustres propriétés du Département : le lac du Tordre à Léojac/Génébrières et le lac du Gouyre à Vaïssac/Puygaillard-de-Quercy (études de projet réalisées en 2020).

L'ouverture du bras mort de l'Espinassié en bord de Garonne.

La plantation par la collectivité de 62 arbres tiges en alignement et 177 baliveaux sur des délaissés routier ou des aires de repos, soit 239 arbres sur 15 sites différents, avec recours à de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique en plus des traditionnels platanes.

## Laboratoire vétérinaire :

La signature de conventions de partenariat avec les laboratoires médicaux ayant permis au laboratoire départemental de réaliser plus de 58 000 analyses PCR COVID sur les territoires du Tarn-et-Garonne du Gers et du Tarn.

La réalisation de 11 000 analyses sur boucles auriculaires de veaux dans le cadre de la prévention de la BVD (Diarrhée virale bovine) en 2020, prévision de doublement pour 2021.

## Bien manger en Tarn-et-Garonne :

La réalisation de l'état des lieux des pratiques dans 10 collèges sur 15.

Le travail avec la chambre d'agriculture sur l'organisation des filières pour l'approvisionnement en circuits courts.

# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

La solidarité est une mission prioritaire pour le Département. Premier poste budgétaire, l'aide sociale est au cœur de la politique départementale. Il s'agit de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires pour s'assurer que le partage des richesses ne se fasse pas au détriment des plus démunis et des générations futures.



Au titre de ses compétences sociales, le Conseil départemental a fait le choix de contractualiser avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Aussi, une convention de partenariat a été signée le 12 juillet 2019 à Montauban, entre Mme Christelle DUBOS, secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, et Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental. Trois objectifs sont poursuivis dans le cadre de cette convention (2019-2021) :

- renforcer les politiques d'insertion,
- éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- revisiter le travail social.

## L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle

Le Département est engagé dans une politique d'insertion diversifiée qui s'appuie sur 3 dispositifs principaux.

### Le pacte territorial d'insertion (PTI)

Le PTI 2017-2020 s'articule autour de 5 priorités :

- Rendre lisible et renforcer la dynamique partenariale : renforcer certaines collaborations et les formaliser dans le cadre de conventions, faire connaître les missions et recenser l'offre de service de chaque partenaire, participer aux temps d'échanges et aux instances partenariales, identifier les référents de parcours,
- Améliorer la connaissance des publics : recenser les systèmes d'information existants, optimiser leur exploitation et développer les échanges de données,
- Permettre l'accès aux droits : lutter contre le non-recours aux droits sociaux, améliorer la communication auprès des usagers, former les représentants des bénéficiaires RSA en équipes pluridisciplinaires,
- Lever les freins à l'insertion : développer une offre complète et homogène d'aide à la mobilité sur l'ensemble du territoire, permettre l'autonomie des publics via l'accès aux savoirs de base, accompagner les publics à prendre soin de leur santé,
- Développer l'accès à l'emploi : favoriser l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA, accompagnement spécifique des jeunes de moins de 25 ans, renforcer le partenariat avec les

structures d'insertion par l'activité économique, travailler la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique.

Il est complété par un catalogue d'actions regroupées en 3 catégories :

- Parcours confiance et estime de soi : ateliers de redynamisation,
- Parcours autonomie : actions de formation linguistique, numérique, inclusion des publics féminin, accès à la mobilité,
- Parcours ingénierie : sensibilisation aux problèmes d'addiction des personnes accompagnées, en direction des professionnels.

Ces actions peuvent être financées par les fonds propres du Département, le Fonds Social Européen ou le plan pauvreté.

En 2020, 482 personnes ont été prises en charge dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

### Le programme départemental d'insertion (PDI)

Le PDI 2017-2020 propose des actions pour les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours vers l'emploi. Suivant l'avancement de leur projet, ils sont orientés vers :

- Un parcours « je souhaite être accompagné(e) dans ma recherche d'emploi »,
- Un parcours « je peux travailler, mais j'ai encore besoin d'être accompagné »,
- Un parcours d'emploi ciblé vers les gens du voyage, les artistes, les agriculteurs et les travailleurs non salariés.

Le Département travaille avec 24 opérateurs dont certains sont cofinancés par le fond social européen (FSE).

En 2020, 442 personnes ont été prises en charge dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

### Le plan insertion emploi (PIE)

Le Conseil départemental signe avec l'État une Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM).

Il finance une partie des salaires versés aux bénéficiaires du RSA recrutés sur des contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » et apporte une aide aux postes des salariés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) bénéficiaires du RSA, recrutés au sein des ateliers et chantiers d'insertion, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi afin de les aider à retrouver confiance et acquérir une expérience professionnelle. En 2020, 62 bénéficiaires du RSA sont concernés.

L'aide aux postes des PEC est complétée par un soutien à tout employeur qui embauche un allocataire du RSA de 10 % pour les 12 premiers mois du contrat. En 2020, 90 Parcours Emploi Compétences ont été signés avec des bénéficiaires du RSA.

## Tarn-et-Garonne Emploi

Le Conseil départemental, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, a initié la création de « Tarn-et-Garonne Emploi », une plateforme entre les bénéficiaires de l'aide et les employeurs potentiels ; elle est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2019.

Au 31 décembre, la plateforme enregistre 1 222 saisonniers inscrits et 737 CV en ligne.

En avril 2020, le Conseil départemental a voté une mesure innovante pour accompagner la reprise d'activité saisonnière permettant de donner la possibilité à tout bénéficiaire du RSA de cumuler intégralement les revenus de cette activité et le RSA.

## L'action sociale territorialisée

### Les maisons départementales de solidarité (MDS)

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale, à partir notamment de la coordination des acteurs locaux.

Avec 5 MDS (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental. Les maisons de solidarité reçoivent chaque année près de 28 000 personnes.

Il convient de souligner le fait que le Conseil départemental a redéfini la présence territoriale des MDS afin de faire coïncider les territoires d'intervention avec ceux des intercommunalités issues de la loi NOTRe. Espaces d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, ce sont des lieux privilégiés de contact avec les services départementaux. Les Tarn-et-Garonnais peuvent y rencontrer :

- Des assistants sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale,
- Des éducateurs et des psychologues,
- Des personnels de la protection maternelle et infantile (médecin, infirmier, puéricultrice, sage femme),
- Des référents et infirmières pour les personnes âgées et les personnes handicapées,
- Des représentants de la maison départementale

des personnes handicapées (MDPH),

- Des agents chargés du revenu de solidarité active (RSA).
- Les équipes médico-sociales développent une analyse des besoins du territoire, dans un objectif de construction et d'animation d'un projet de développement social, en relation avec différents partenaires. Elles assurent les missions suivantes :
- L'accueil et l'orientation des usagers,
  - L'accompagnement des personnes en situation de précarité,
  - Les consultations de protection maternelle infantile (PMI),
  - Les mesures de suivi et de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
  - L'évaluation des besoins des personnes âgées en situation de dépendance, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
  - Les dossiers de prestation de compensation du handicap (PCH).

## Un projet de service 2019-2021

Le nouveau schéma d'organisation territoriale des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) mis en œuvre depuis octobre 2018 nous permet aujourd'hui de nous engager pleinement dans une stratégie sociale territoriale, en cohérence avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État et le Département ayant signé le 12 juillet 2019 la convention d'appui qui s'y rattache. Le Département s'engage notamment dans la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours et de l'accueil social inconditionnel de proximité, qui constituent avec la stratégie sociale territoriale les axes du projet de service 2019/2021 de la direction de l'action sociale territorialisée.

### La démarche du référent de parcours

À partir de la nomination d'un référent de parcours, l'objectif est de garantir un accompagnement social global, de qualité et sans rupture aux personnes et familles confrontées à des situations complexes pouvant nécessiter la mobilisation de plusieurs intervenants. Cette démarche se fonde en particulier sur le principe de participation active de la personne à la construction de son projet, dans le cadre notamment des instances d'élaboration et de suivi qui seront mises en places et au sein desquelles elle aura un rôle de premier plan.

Aussi, depuis le début de l'année 2020, le Département engage un vaste plan de formation des professionnels au développement du « Pouvoir

d'Agir» : une approche pertinente visant à recentrer la personne au cœur de l'accompagnement, un processus apte à rendre aux personnes et aux intervenants une capacité de mise en mouvement, un rapport à l'action et aux expériences porteurs de changements.

Tout au long de l'année 2020, sur chaque MDS, des groupes de travail constitués de personnes accompagnées et de professionnels de diverses institutions ont réfléchi à la mise en œuvre de cette démarche et à sa déclinaison opérationnelle prévue courant du premier trimestre 2021.

## L'accueil social inconditionnel de proximité

Le Département est engagé à double titre : d'une part dans sa capacité à assurer lui même un premier accueil social en coordination avec les ressources du territoire et d'autre part en qualité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, en structurant un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité.

Trois orientations se dégagent et constituent les objectifs du projet de service :

- Un accueil de qualité au sein des MDS, qui s'organise aujourd'hui à partir d'une plate forme 1er accueil urgences sur l'agglomération du Grand Montauban, de chaque site de proximité (hors agglomération de Montauban) ainsi que de permanences d'action sociale en zone rurale qui viennent compléter localement ce dispositif, répondant ainsi aux éventuels problèmes de mobilité,
- Une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs au sein des MDS, vers un renforcement en termes de formation et d'outils des secrétaires de MDS qui ont un rôle pivot s'agissant notamment de l'accueil et de l'orientation des personnes,
- Un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire par la structuration d'un réseau de partenaires autour du premier accueil social à l'échelle des sites de proximités correspondant aux territoires des intercommunalités. Il est envisagé courant 2021 l'organisation sur chaque territoire de réunions de travail à l'initiative du Conseil départemental dans l'objectif de développer une culture commune, coordonner l'accueil social, favoriser les initiatives et développer des outils de travail en réseau, formaliser le maillage territorial par une charte d'accueil.

## Le fond de solidarité pour le logement

Le Conseil départemental détient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la compétence en matière de gestion du fond de solidarité pour le logement (FSL).

Ces aides ont pour but de permettre aux bénéficiaires d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, et de conserver leur accès aux énergies de base (électricité, gaz, fioul, bois, eau). Elles prennent la forme de prêts ou de subventions aux personnes, dans les domaines suivants :

- Paiement des fournisseurs d'énergie,
- Paiement des fournisseurs d'eau,
- Accès à un logement locatif,
- Maintien dans le logement locatif.

Le Département a traité 2 592 dossiers en 2019, pour un montant d'aides de l'ordre de 598 500€.

Afin de répondre au mieux aux difficultés et contraintes socio-économiques rencontrées par les usagers, un nouveau règlement a été adopté pour la période 2020-2022 proposant notamment de nouvelles aides pour l'accès au logement et un nouveau dispositif préventif et curatif d'aide à la maîtrise des énergies.

## Le plan départemental de l'habitat

L'État et le Conseil départemental ont décidé conjointement d'établir un plan départemental de l'habitat (PDH) pour le Tarn-et-Garonne.

Il s'agit pour le Département de mettre en cohérence les politiques des différents territoires en matière de logement, à partir d'un diagnostic du marché et des dynamiques territoriales (démographie, économie, emploi, etc). Ce plan vise également la sécurisation des parcours résidentiels et du développement des territoires.

## Des problématiques multiples

Les enjeux pour le Tarn-et-Garonne sont les suivants :

- Une croissance démographique qui place le département devant les défis de l'accueil de nouvelles populations,
- Des fonctionnements territoriaux contrastés qui renvoient à des problématiques d'habitat multiples,
- Des constantes en matière de besoin de logements pour les publics fragiles et/ou prioritaires (personnes âgées, jeunes, familles

monoparentales, etc),

- Une précarité grandissante des ménages qui renforce le besoin en logement à loyer maîtrisé, avec près de 70 % des ménages éligibles à un logement social,

- Des situations de mal logement qui concernent en premier lieu des propriétaires occupants,

- Des besoins d'amélioration de l'habitat notamment au regard de l'attractivité des centres-bourgs à conforter, aussi bien pour le parc locatif privé que pour le parc social public.

## Tarn-et-Garonne Habitat

Cet office HLM, 1<sup>er</sup> logeur social du département, gère plus de 4 000 logements locatifs : 80 % des ménages locataires disposent de ressources inférieures à 60 % du plafond pour accéder au logement social.

### Un rôle social

Le Conseil départemental accorde chaque année une participation financière significative aux travaux de réhabilitation ayant un impact direct en terme de réduction des charges locatives et de consommation d'énergie (eau, gaz, électricité), favorisant ainsi l'accès des plus démunis au logement social.

Tarn-et-Garonne Habitat (TGH) répond aux exigences du label national habitat senior services, pour adapter une partie de ses logements aux attentes et aux besoins spécifiques de ses locataires seniors, tout en assurant un service de proximité renforcé.

Par ailleurs, le Département accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État. En contrepartie, un contingent de logements locatifs lui est réservé. Ils sont attribués à des familles Tarn-et-Garonnaises sur proposition du bureau du logement, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental.

Le conseil départemental s'est engagé sur un programme 2020-2024 d'accompagnement à la réhabilitation du parc ancien de TGH.



# PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

En tant que collectivité territoriale, le Conseil départemental se doit de répondre à l'article 1 de la déclaration de Rio. Elle stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il s'agit en particulier d'offrir aux citoyens un accès facilité à la culture, aux loisirs, ainsi qu'à la pratique du sport.



## Avec les agents territoriaux

La Direction des ressources humaines mène plusieurs actions notamment dans le cadre de la formation de ses agents, le développement du travail à distance ou les économies de matériel, qui répondent directement aux enjeux du développement durable.

### Les économies de fournitures

La poursuite de la dématérialisation des documents et états paramétrables, la consultation numérique ainsi que les éditions réduites au strict minimum ont permis d'économiser au sein de la Direction plus d'une douzaine de ramettes de papier A4, soit plus de 6 000 feuilles, réduisant aussi à terme leur coût de stockage.

### La formation des agents

Dans le cadre des formations organisées en dehors des sites du Conseil départemental, la Direction des ressources humaines favorise le co-voiturage via une majoration du remboursement des frais kilométriques par rapport à un déplacement individuel. Elle encourage également l'accroissement du volume des formations à distance.

La Direction des ressources humaines a mis en place un cycle de formation « Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités » (DPA-PC) qui s'inscrit dans le plan pauvreté suivi par le Pôle des Solidarités Humaines.

Cette action s'intègre dans un volet de « l'épanouissement de tous les êtres humains », composante du développement durable, dans la mesure où elle s'adresse aux travailleurs sociaux (pour eux-mêmes) et pour une meilleure prise en charge des usagers.

On compte ainsi au titre de 2020 pour le DPA-PC :  
- 9 groupes d'agents formés (issus de la collectivité et de partenaires extérieurs), soit un total de 85 agents,  
- 35 450 € engagés par la collectivité.

### L'adaptation à la crise sanitaire

Lors du premier confinement, du 17 mars au 11 mai 2020, 450 agents ont bénéficié de la mise en place du travail à distance, réduisant de fait l'empreinte carbone sur le territoire, le risque routier et le risque sanitaire. Du 30 octobre 2020 au 31 décembre 2020, lors du deuxième confinement, 180 agents ont choisi ce mode de travail.

Il est important de souligner l'effort consenti par la collectivité qui a maintenu 59 sessions de formation en interne, malgré la crise sanitaire.

## L'Abbaye de Belleperche

L'Abbaye de Belleperche est un élément phare de la politique culturelle départementale, tant par le nombre que par la diversité des personnes qu'elle accueille.

La mise en place d'une politique tarifaire avantageuse pour l'accès au site (2€ entrée tarif plein, gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap) et à ses animations (gratuites) rend ce service accessible à tous.

L'année 2020 a été synonyme d'adaptation au contexte sanitaire et aux recommandations gouvernementales. Les spectacles et manifestations prévus entre avril et début juillet ont dû être annulés en raison du confinement puis du caractère participatif des manifestations ne permettant pas de gérer une distanciation adaptée. Pour ces manifestations la collectivité a fait le choix de la solidarité avec les compagnies et acteurs culturels, dramatiquement impactés, en finançant à 50 % tous les contrats annulés.

Par la suite il a été décidé, toujours dans le même esprit de soutien au secteur artistique, de proposer une journée sous forme de mini-festival. Au programme pas moins de 19 rendez-vous autour du spectacle vivant (spectacle, lectures, concert, etc.) dans un contexte d'application strict des gestes barrière, avec pour objectif de réunir à nouveau spectacle, artistes et public. C'est ainsi que le 18 juillet 2020, l'abbaye ouvrait de nouveau ses portes au spectacle en accueillant plus de 500 personnes dans une ambiance euphorique très particulière.

### Perspectives

Pour ce qui concerne le patrimoine historique bâti, le programme de préservation en cours (réalisation en 2019 de la mise en conformité de la défense en eau du site ainsi que la première tranche des travaux de sauvegarde) se poursuivra en 2021.

## La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

La base, classée Zone Natura 2000, attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours

à vocation nature. Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs profitent des sentiers longeant le plan d'eau. Des panneaux explicatifs sur la faune et la flore, installés sur les berges, informent les usagers sur la biodiversité locale.

L'activité de la base de loisirs se concentre autour de projets éducatifs et pédagogiques tournés vers la jeunesse, d'actions sportives et de loisirs à destination des groupes sportifs et spécialisés et de projets touristiques et de loisirs, à caractère social, à l'attention du « tout public ».

Elle occupe une place importante dans le cadre du label d'écotourisme « station verte » obtenu par la commune de Saint Nicolas de la Grave.

## Les points forts de l'année 2020

- Journée d'intégration : cette journée de cohésion et d'intégration en plein air a été proposée pour la 2e fois à toutes les classes de 6ème des collèges publics du département à partir de début septembre. Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève, avec la prise en charge du transport. Ainsi 35 classes représentant 750 élèves de 6ème ont profité ce nouveau projet.

- Plage 82 : loisirs, sport, et découverte du confluent pour un prix modeste pendant la saison estivale. Avec près de 12 000 personnes accueillies en 2020, l'évènement a dû être adapté aux conditions sanitaires restrictives.

Des activités à la journée pour le « tout public » orientées sur la découverte du patrimoine naturel et des activités pleines natures ont été conçues et proposées tout l'été par les éducateurs de la Direction des sports :

- balades en bateaux (259 personnes),
- tir à l'arc (76 personnes),
- découverte de ornithologie (28 personnes).

Au total, 363 personnes ont profité de ces activités.

La Base de loisirs a proposé tout l'été des cours de natation. Cette année 325 cours ont été donnés dont 127 financés par le C.D.O.S. (Comité départemental olympique et sportif). En effet, comme l'année dernière, le Conseil départemental a signé une convention avec le C.D.O.S. permettant de proposer gracieusement, aux enfants de 6 à 12 ans, des cours de natation dans le cadre du plan « J'apprends à nager » lancé par le Ministère .

Des travaux de restructuration ont été réalisés pour améliorer le service au public, notamment la

réhabilitation de la patageoire, la rénovation du bâtiment animation, la réhabilitation du bâtiment location, et la restructuration du terrain de rugby et foot, équipements des bâtiments recevant du public. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation des équipements du site.

## Un public diversifié

La base de loisirs accueille :

- Des classes découvertes, pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, la nature (ornithologie, insectes aquatiques, lecture de paysages grande thématique...) représentant 336 élèves en 2020, en diminution en raison de la crise sanitaire et des restrictions réglementaires,
- Des centres de loisirs et groupes divers qui viennent profiter du cadre naturel, de la structure d'hébergement et d'accueil ainsi que de la restauration (809 enfants accueillis en 2020),
- Des groupes à caractère social et éducatif comme les instituts spécialisés (97 personnes en séjours).

## Sport solidarité

La base développe un lien fort avec les jeunes adolescents de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Elle les accueille en séjour, avec la réalisation d'un projet collaboratif entre éducateurs et jeunes adolescents, autour de la production d'un film. L'objectif du film est de créer une cohésion de groupe et de favoriser l'intégration sociale et éducative pour ces mineurs en situation d'isolement.

En 2020, le film, présenté à l'espace des Augustins le 7 octobre fut mis à l'honneur, dans le cadre du « Festival National : La jeunesse fête son cinéma82 ». Il a été récompensé dans la catégorie « Prix d'intention ».

Des séjours et des activités sont proposés pour des établissements spécialisés tout au long de l'année : Le centre médico-social de Montauban pour un séjour mères/enfants et l'association clown en route.

## Chiffres clés

Plus de 67 000 visiteurs en été

Plus de 18 700 personnes ont fréquenté Plage 82

Plus de 2 900 élèves accueillis en séjours de classes découverte

Près de 11 000 personnes (adultes et enfants) ont effectué un séjour ou une activité à la base de loisirs

## Perspectives

Réaffirmer les vocations éducatives, environnementales, touristiques et sportives de la base de loisirs.

Achever la rénovation des équipements pour un meilleur accueil du public.

Réflexion avec une étude sur la création d'une roselière sur la partie du plan d'eau d'usage de la base de loisirs.

Poursuivre sa promotion dans une dynamique de développement de ses actions..

## Le sport

### Le soutien au monde associatif : le sport en faveur du plus grand nombre

Le Département s'investit depuis toujours pour permettre à tous, petits et grands amateurs, scolaires et professionnels, de pratiquer des activités sportives, dans les locaux adaptés et bien équipés, sur tout le territoire départemental.

Il accompagne également les sportifs de plus de 108 associations et 53 comités départementaux dans leur fonctionnement au quotidien avec, par exemple, l'attribution de maillots et autres matériels sportifs, et dans les moments forts de leur activité comme l'organisation et la participation à des compétitions. Le montant de ces politiques « le sport pour tous » et le « sport évènement » est de 471 965 €.

Le département a également financé 50 projets d'investissement communaux et associatifs pour un montant de 617 906 €.

### Le loisir des jeunes : le sport pour les plus jeunes

Le développement de la pratique sportive est un droit pour tous les jeunes, et en particulier les plus défavorisés.

Le Département a soutenu 19 associations sportives qui proposent pendant les vacances scolaires, et notamment la saison estivale, des animations et stages sportifs de découverte pour les jeunes. Des tarifs préférentiels sont proposés pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.

## Le sport scolaire pour tous les collégiens : donner sa chance de réussite éducative et sportive à chacun

### Le fonctionnement des sections sportives et des associations sportives

Le Département aide le fonctionnement de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), offrant une pratique de multiples sports aux élèves de primaire et de collège.

30 projets sportifs portés par l'ensemble des collèges du Tarn-et-Garonne en partenariat avec des associations sportives, pour les collégiens de la 6ème à la 3ème, ont été accompagnés financièrement dans le cadre des actions partenariales.

Au total, près de 734 heures sont prises en charge pour le bon fonctionnement de projets et de sections sportives dans les domaines de la course d'orientation, de la danse, des activités physiques de pleine nature, de la gymnastique, de la pétanque, de la musculation, du judo, du cross, de l'aviron, du rugby, de l'équitation et du roller.

Le Département a également soutenu 6 associations sportives de collèges pour leur participation à des championnats de France de gymnastique, badminton, tennis de table, rugby, athlétisme, boxe.

L'aide au fonctionnement du sport scolaire est de 77 975 €.

### La dotation en équipements sportifs

Dans le cadre de la politique de dotation en équipements sportifs aux collèges, le Département a commandé 36 gros équipements sportifs (agrs de gym, matelas de réception, tables de tennis de table, poteaux de volley et de badminton, chariots et armoires de rangement, installation de nouveaux équipements comme des buts de basket-ball et de handball...). L'année 2020 a été particulièrement marquée par plusieurs opérations :

- Création de plateaux sportifs à proximité du collège Jean de Prades à Castelsarrasin et du nouveau collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne,
- Rénovation de la cour du collège Jean Jaurès à Montauban,

- Changement d'équipements vétustes dans la cour ou le gymnase des collèges Pays de Serres à Lauzerte, Pierre Flamens à Montauban, Jean Lacaze à Grisolles et Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse.

Le collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne a été équipé de nouveaux petits équipements et matériels sportifs pour la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que l'ensemble des collèges du département : équipements pour l'athlétisme ; gants et casques de boxe ; ballons de basket, handball, rugby, volley ; raquettes et balles de tennis de table et volants pour le badminton ; matériel pour l'art du cirque, la course d'orientation, le renforcement musculaire, l'escalade, la gymnastique.

L'ensemble des acquisitions en équipements pour les collèges s'élève à 99 850 €.

### **La sécurité des équipements sportifs**

Des contrôles de sécurité réglementaires ont été réalisés pour l'ensemble des buts et cages des sports collectifs sur les plateaux EPS et dans les gymnases des collèges du département. L'ensemble des structures artificielles d'escalade (SAE) a également été contrôlé.

Des réparations et remise aux normes des équipements dans les gymnases ont été réalisées. L'ensemble des coûts de réparation et contrôle des équipements sportifs est de 11 000 €.

### **L'accès des collégiens aux structures municipales**

Le département participe aux frais de fonctionnement des communes pour l'utilisation des installations sportives par les collégiens pour leurs cours d'EPS pour un montant de 110 703 €.

### **Le Savoir-Nager pour les 6<sup>e</sup>**

Près d'une centaine de classes de 6<sup>e</sup>me, du secteur public ou du privé, bénéficient d'un appui financier du Conseil départemental pour leur participation au cycle de natation durant l'année scolaire, ce qui représente une aide pour plus de 3 900 élèves pour un financement de 44 394 €.

### **Le Sport Solidarité**

Le Département a mis à disposition une éducatrice sportive spécialisée pour un total de 28 heures par semaine, dans 8 établissements spécialisés :

- Croix Rouge Française, ESAT le Pech- Blanc à Lamothe-Capdeville,
- ANRAS, ESAT le Rives de la Garonne à

Castelmayran,

- ARSEA, Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint Etienne de Tulmont,

- ARSEA, Foyer occupationnel du Barradis à Lavit,

- ARSEA, Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint Etienne de Tulmont,

- ARSEA, Foyer d'accueil médicalisé les Cannelés à Valence d'Agen,

- APIM, Foyer d'accueil médicalisé les 4 vents à Lavit,

- Maison d'accueil spécialisée les Capucines à Nègrepelisse.

## **La culture et les savoirs**

Le Département s'est donné pour mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes. Il souhaite garantir une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique. Il s'agit également d'assurer une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse bénéficier d'activités culturelles.

Le Département a aussi fait le choix d'intervenir en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, mais surtout accessible à chacun, sur l'ensemble du territoire.

### **La langue occitane**

Le Département soutient l'enseignement de la langue occitane auprès de plus de 9 800 élèves du primaire et 700 collégiens.

### **Le soutien au monde associatif pour la création et la diffusion artistiques**

Afin de soutenir le secteur culturel fortement impacté par le confinement, les dossiers de demande de subvention au titre de l'année 2020 ont été instruits et votés en priorité. Pour les dossiers habituellement financés par la collectivité mais manquants à l'appel lors de cette première étude, le choix a été fait de relancer les acteurs culturels afin de s'assurer que personne ne soit laissé de côté dans ce contexte si particulier. Une aide supplémentaire a également été mise en place pour les associations fortement impactées financièrement par le contexte sanitaire.

## Le Service départemental de matériel scénique

Il propose ses interventions avec notamment le prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations qui bénéficient ainsi de prestations de qualité professionnelle, à moindre coût.

## Le nouveau Schéma de Lecture Publique 2020-2024

Le Conseil départemental, via la Médiathèque départementale, souhaite encourager la cohésion des territoires. Le nouveau plan de lecture publique accompagne les communes et EPCI dans leurs projets de bibliothèque et encourage la formation de réseaux de lecture publique.

## Contrat Territoire Lecture (CTL) - Contrat Départemental Lecture-Itinérance (CDLI)

Ces deux contrats ont été votés lors de la commission permanente du 7 juillet 2020 entre la DRAC Occitanie et la Médiathèque départementale :

- Le CTL 2020-2022 est construit autour de deux axes forts : la poursuite du développement du numérique et la mise en œuvre de l'Éducation aux Médias et à l'Information avec la mise en place d'ateliers pour les 10-14 ans (élèves de CM2 et collégiens de la 6e à la 3e).

- Le CDLI a pour objectif de « renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins. Le CDLI cible prioritairement les territoires ruraux, et toutes les zones enclavées, où il est essentiel de faire venir la culture et l'ingénierie de la bibliothèque départementale au plus près des petites bibliothèques et des habitants pour garantir un égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire ». Le Média'Tour et le Mois du Film Documentaire rentrent dans ce dispositif.

## Média Tour

Dans le cadre de son action culturelle, la Médiathèque départementale propose la manifestation « Média'Tour » qui consiste à inviter un groupe de la scène locale et à le faire circuler dans plusieurs médiathèques du département, pour une forme légère de concerts gratuits.

Le contexte sanitaire a malheureusement impacté la Médiathèque départementale sur ses projets culturels pour l'année 2020. Certains événements ont tout de même pu être maintenus.

## Mois du film documentaire

Le Mois du Film Documentaire est une manifestation nationale créée en 2000, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'association « Images en bibliothèques », dont le but est de faire connaître, valoriser et diffuser le film documentaire de création.

En 2020, plusieurs projections ont pu être réalisées auprès des collègues candidats pour ce projet, ceux de Lauzerte et de Nègrepelisse.

## Alors Raconte

Le festival « Alors Raconte » qui s'est déroulé en janvier 2020, propose plusieurs soirées animées par des conteurs. Deux agents de la Médiathèque départementale apportent une aide logistique à la mise en œuvre de cette manifestation proposée par l'association Les Amis de la médiathèque.

## Développer des synergies au service de la culture pour chacun

### Partir en livre

La Médiathèque départementale est partenaire de « Partir en livre », manifestation nationale, gratuite, populaire et festive : le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire.

La Médiathèque s'est associée cette année à l'Abbaye de Belleperche afin de proposer des ateliers créatifs aux enfants.

### Projections Espace des Augustins

La Médiathèque départementale collabore aussi avec l'Espace des Augustins pour développer la politique culturelle de proximité et propose des projections de sélections cinématographiques en entrée libre.

## Un tourisme durable et responsable

### La valorisation des patrimoines

Le Département promeut à travers son schéma de développement touristique la création de nouvelles offres touristiques, axées sur la découverte du territoire, son histoire, ses patrimoines. Dans ce cadre, il porte l'opération de valorisation du site de la pente d'eau de Montech qui prévoit notamment la création d'un centre et d'un parcours d'interprétation dédié à l'histoire et aux

techniques de la pente d'eau.

Le Département soutient aussi le projet de valorisation de la découverte de la grotte de Bruniquel autour du thème de Néandertal. Il a conduit dans ce cadre en 2018/2019 les études de faisabilité et mis en place un premier programme de valorisation de la découverte scientifique auprès du grand public, via des diffusions publiques d'un film documentaire.

Enfin, le Département porte le projet de valorisation patrimoniale autour de l'itinéraire Saint Jacques de Compostelle. Il investit dans l'aménagement de haltes pédestres, qui proposent une découverte thématique des richesses patrimoniales des sites traversés.

### **L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**

Le Département soutient le développement du label Tourisme et handicap en mobilisant des moyens d'animation au sein de l'agence Tarn-et-Garonne Tourisme.

### **La promotion du slow tourisme**

Le Département promeut, à travers l'agence Tarn-et-Garonne Tourisme, des filières touristiques respectueuses de l'environnement et des territoires, et s'appuie sur des pratiques de tourisme douces, axées sur la randonnée pédestre, cycliste et fluviale.

## **La solidarité territoriale**

### **Combattre les inégalités territoriales**

Le Département combat les inégalités territoriales en mobilisant des moyens financiers autour des projets d'investissements portés par les collectivités locales, communes et communautés de communes et ce dans plusieurs domaines : équipements publics, culturels, sportifs, associatifs, aménagement de village, restauration de patrimoines, voirie, ouvrages d'art.

### **Accompagner les collectivités locales**

Le Département accompagne les collectivités locales dans le montage et le suivi de leurs projets d'investissement à travers une ingénierie gratuite déployée par sa régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités.

### **Maintenir l'accessibilité aux services publics**

Le Département s'engage dans le maintien des services aux publics en pilotant, aux côtés de la préfecture, le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics 2018/2023.

Il agit notamment en faveur de l'accès aux soins en luttant contre la baisse de la démographie médicale et en renforçant l'attractivité médicale des territoires. Il soutient aussi le déploiement et la qualification des maisons France Services qui assurent, en milieu rural, la mission d'accompagner tous les publics dans leurs démarches administratives. Il participe aussi au financement de l'aménagement numérique et favorise ainsi l'accès de tous les citoyens à une bonne couverture mobile et numérique.

En 2020, le département a défini son schéma de développement de l'inclusion numérique. Il va permettre de développer les compétences des citoyens en matière de numérique. Son objectif est de faire reculer en Tarn-et-Garonne le phénomène d'illectronisme qui augmente, en lien avec la dématérialisation systématique de toutes les procédures administratives.



# **PRESERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RICHESSES NATURELLES**

Le Tarn-et-Garonne, département à dominante rurale, se caractérise par la très grande diversité des entités paysagères qui le composent, mais aussi par la forte pression anthropique qui s'y exerce depuis deux décennies. La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du territoire, largement pris en compte par le Conseil départemental dans sa politique environnementale.



## L'eau potable

Plus de 20 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable sont produits annuellement dans le département, principalement à partir de cours d'eau, notamment la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, mais aussi d'eau souterraine sur les secteurs Est et Nord-ouest du territoire.

Le Département aide financièrement les collectivités pour construire ou mettre aux normes des usines et pour construire et réhabiliter les réseaux de desserte en eau potable. L'objectif est de fournir une eau de qualité, en quantité et à un coût raisonnable, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

Depuis une dizaine d'années un accent fort a été mis sur le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites d'eau et par conséquent les prélèvements sur le milieu naturel.

### Des actions concrètes

Le Conseil départemental mène des actions en faveur de l'eau potable basées sur ces principes :

- Accompagnement technique et administratif des maîtres d'ouvrages,
- Définition de stratégie en fonction des problématiques et besoins des territoires,
- Aide financière à la réalisation de travaux tels que la construction ou la mise aux normes d'usines d'eau potable, l'interconnexion, l'extension ou la réhabilitation de réseaux,
- Prise en charge des procédures de protection des captages d'eau potable.

### Chiffres clés

8 000 km de réseaux

30 % de pertes sur les réseaux

40 points de prélèvement, majoritairement en eaux de surface

### Perspectives

Poursuivre l'effort auprès des collectivités pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux afin de continuer à améliorer les rendements, mais aussi les accompagner pour maintenir le niveau de qualité de l'eau distribuée.

Mettre en place un observatoire de l'eau et développer les missions d'animation et de conseil auprès des maîtres d'ouvrages.

## L'assainissement

Chaque habitant produit en moyenne 150 l/jour d'eaux usées qui, avant de retourner dans le milieu naturel, sont traitées soit par l'une des 139 stations d'épuration collectives du département, soit par des installations autonomes.

### Assainissement non collectif

En Tarn-et-Garonne, environ 45 % des habitations, situées en habitat dispersé, ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte des eaux usées. Ainsi, près de la moitié de la population est concernée par l'assainissement autonome.

Le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux du Conseil départemental) apporte une assistance technique auprès des collectivités (communes et intercommunalités), mais aussi des particuliers et des professionnels, sous forme d'information, de conseil et de visites sur le terrain en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil départemental est également signataire de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, signée entre les professionnels et les acteurs concernés, qui permet de garantir une indispensable qualité de mise en œuvre des assainissements individuels et une harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire départemental.

### Les unités de traitement des matières de vidanges

Le Conseil départemental a porté un schéma visant à équiper différents sites pour le traitement des matières de vidanges issues des assainissements autonomes. Il a fortement financé 5 installations permettant ainsi de couvrir les besoins de la totalité du territoire.

### Assainissement collectif

Le Conseil départemental apporte un appui technique aux collectivités pour les aider dans le cadre :

- des projets d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées,
- de l'exploitation des ouvrages,
- du suivi des performances des stations d'épuration,
- de la formation des agents chargés de l'entretien des installations d'assainissement.

Le SATESE réalise chaque année près de 260 visites sur les stations d'épuration.

En 2020, un soutien particulier a été apporté aux collectivités dans l'exploitation des ouvrages, dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus, impactant les services d'assainissement dans leur fonctionnement.

Le Conseil départemental apporte aussi un soutien financier significatif pour la réalisation des travaux d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées.

## Les actions menées

- Séparer les eaux pluviales des eaux usées pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration,
- Dimensionner les équipements de traitement des eaux usées pour les 20 ans à venir,
- Améliorer le service rendu et garantir la pérennité des investissements, pour les collectivités équipées,
- Augmenter la performance de traitement des stations d'épuration,
- Diminuer la pollution dans le milieu récepteur,
- Accompagner les collectivités dans leurs choix techniques, en conciliant contraintes économiques, et de sobriété énergétique (par exemple, en conseillant aux petites collectivités des filières rustiques, sans consommation d'énergie et à l'exploitation simple, comme les filtres plantés de roseaux).

## Perspectives

Poursuite des subventions pour des travaux sur les systèmes d'assainissement collectif non conformes, ainsi que l'accompagnement technique.

## Les Espaces Naturels Sensibles et les sentiers de randonnée

Le Conseil départemental a souhaité développer des actions permettant la découverte des milieux naturels par le grand public.

### Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Afin de préserver et de mettre en valeur des milieux naturels présentant un intérêt écologique, patrimonial et paysager, le Conseil départemental a constitué un réseau d'une quinzaine de sites ENS dont la vocation est d'être ouverts au public, lorsque les sensibilités des milieux ne sont pas menacées.

La gestion et la valorisation de ces ENS sont assurées soit par le Conseil départemental (sur des sites dits « d'intérêt départemental »), soit par des maîtres d'ouvrages locaux (sites dits « d'intérêt local »), ces derniers pouvant bénéficier d'une assistance technique et d'un accompagnement financier du Département.

Depuis quelques années, une action ambitieuse est menée sur le corridor garonnais, sur lequel 4 ENS sont gérés en maîtrise d'ouvrage départementale : le site de l'Espinassié à Bourret/Montech, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne et le site dit « du Pont de Bioule » à Saint-Nicolas-de-la-Grave, en rive droite du plan d'eau.

Outre les sites du corridor garonnais, le Conseil départemental va engager un programme d'aménagements pluriannuel sur 2 espaces lacustres dont il est propriétaire : le lac du Tordre à Léojac/Génébrières et le lac du Gouyre à Vaïssac/Puygaillard-de-Quercy. Les études de projet ont été réalisées en 2020.

Enfin, le Conseil départemental envisage d'aménager une parcelle des Causses du Quercy à Saint-Antonin-Noble-Val (les « Caussadeze ») proche du cirque de Bône, dont il est devenu récemment propriétaire.

Différentes actions sont menées sur ces sites, comme par exemple la plantation de haies champêtres et de boisements alluviaux, le maintien de milieux ouverts (fauche et/ou éco-pâturage), l'installation d'une signalétique pédagogique, etc.

## Perspectives

ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale :

- Mise en œuvre des plans de gestion sur les 4 sites du corridor garonnais. A noter une opération d'envergure réalisée sur le site de l'Espinassié dans le courant du 2ème semestre 2020, à savoir la réouverture d'un grand bras-mort de la Garonne (voir zoom ci-après),
- Mise en œuvre de 2 plans de gestion sur les lacs du Tordre et du Gouyre : création de sentiers autour des lacs, gestion différenciée des milieux, rénovation d'une ancienne maison d'habitation au lac du Tordre en « maison de la nature »,
- Parcelles au lieu-dit « les Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val : rédaction d'un plan de gestion.

### ENS sous maîtrise d'ouvrage locale :

- Accompagnement financier de la mise en œuvre des plans de gestion de zones humides gérées par le Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne,
- Accompagnement technique pour l'élaboration d'un plan de gestion sur l'île de Nègrepelisse, la valorisation du cirque de Labarthe à Caylus.

En matière de communication, le Conseil départemental prévoit la réalisation d'un site internet dédié aux ENS du Tarn-et-Garonne. Ce site permettra également de mettre en évidence les entités paysagères du département ainsi que les possibilités offertes au grand public en matière d'itinérance douce.

## **Zoom sur le site de l'Espinassié et la réouverture du bras-mort de la Garonne**

Le site de « l'Espinassié » est un vaste espace naturel situé en rive droite du fleuve Garonne sur les communes de Bourret et Montech.

D'une superficie d'environ 100 ha, il présente des mosaïques de milieux, prairies et boisements, ainsi qu'un grand bras-mort de la Garonne.

En lien avec sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental gère actuellement ce site dans le cadre d'un plan de gestion mis en œuvre sur la période 2018-2022.

Parmi les actions de ce plan de gestion, il en est une qui concerne le bras-mort. Dans le courant du deuxième semestre 2020, de lourds travaux ont été engagés pour reconnecter cette annexe fluviale au fleuve. Ils ont permis de rétablir la continuité écologique du bras et de faciliter la reconquête de cette zone humide par des espèces animales et végétales locales.

La Garonne ayant aujourd'hui un déficit en graves, toutes celles ayant été retirées pendant les travaux de terrassement ont été restituées dans son lit.

La deuxième tranche de travaux consiste à revégétaliser le site avec des ensemencements de berges et des plantations de plantes aquatiques (roselières par exemple). L'objectif est aussi de lutter contre une espèce exotique envahissante : la jussie.

En 2021, le Conseil départemental installera un platelage sur le bras-mort permettant de le traverser pour circuler dans le site de l'Espinassié au sein duquel le Département envisage de gérer des parcelles agro-forestières, des boisements diversifiés et des prairies pouvant accueillir un

éco-pâturage. Un sentier pédestre sera créé pour former une boucle de découverte du site d'environ 4 km. Cette balade sera jalonnée de panneaux explicatifs sur la flore et la faune tandis que des observatoires seront installés pour apprécier les paysages fluviaux et les animaux en présence.

Cette réalisation doit permettre aux populations riveraines et aux visiteurs d'accéder aux bords du fleuve Garonne, de profiter d'un espace de nature et d'être sensibilisés aux enjeux environnementaux.

## **Le soutien des étiages et la gestion des barrages**

Le Tarn-et-Garonne connaît des étiages sévères sur la majorité de ses cours d'eau, qui peuvent être naturels à l'automne ou du résultant d'un déséquilibre entre prélèvements (agriculture, eau potable, industries) et ressources disponibles en été. L'étiage 2019, avec ses très fortes chaleurs, a été particulièrement tendu.

Afin de résorber ce déficit, le Département finance les déstockages à partir de retenues hydroélectriques situées dans les Pyrénées ou les départements amont de l'Aveyron et du Tarn.

Il est aussi propriétaire et gestionnaire de 4 barrages départementaux et d'un barrage interdépartemental :

- Retenue du Gouyre, d'une capacité de 3,2 millions de m<sup>3</sup>,
- Retenue du Tordre, d'une capacité de 3,4 millions de m<sup>3</sup>,
- Retenue du Théronnel, d'une capacité de 0,8 million de m<sup>3</sup>,
- Plan d'eau des Falquettes, d'une capacité de 0,8 million de m<sup>3</sup>,
- Saint-Géraud, d'une capacité de 15 millions de m<sup>3</sup>, en gestion interdépartementale.

Chaque année, 125 millions de m<sup>3</sup> sont potentiellement mobilisables pour le soutien d'étiage, dans le but d'assurer le maintien des prélèvements d'eau de consommation humaine et l'irrigation des cultures.

Afin de mieux mobiliser l'eau provenant des retenues hydroélectriques, le Conseil départemental a signé un protocole de coopération pour la gestion coordonnée de ces ressources entre les bassins de la Garonne, de l'Ariège, du Tarn, de l'Aveyron et du Lot. Il participe aussi à une réflexion pour mobiliser des volumes supplémentaires pour la Garonne, à partir de certaines retenues hydroélectriques.

De plus, il finance 2 études, sur les bassins du Lemboulas et du Tescou, visant à l'optimisation des retenues collinaires existantes.

## Perspectives

Les études préalables à la réalisation d'une rehausse sur le barrage de Saint-Géraud, débutées en 2017, se sont poursuivies en 2020. La maîtrise du foncier, dans le cadre des futurs travaux sur le chemin d'accès au barrage ainsi que sur les parcelles qui seront ennoyées, sera finalisée en 2021. Le dépôt du dossier administratif concernant l'Autorisation Environnementale est prévu courant du 1er semestre 2021. Ce projet devrait permettre un gain d'une capacité de 1,5 million de m<sup>3</sup>.

En 2020, l'ensemble des ouvrages départementaux ont fait l'objet de visites techniques réglementaires. Des actions curatives (mise en œuvre de piézomètres supplémentaires, réparations de génie civil, pose d'échelles limnimétriques) sont prévues pour les années 2021 et 2022.

De plus, l'année 2021 sera mise à profit afin de créer et de moderniser les outils de télégestion et de supervision des ouvrages départementaux.

## L'inventaire départemental des zones humides

Un inventaire départemental (non exhaustif) a permis d'identifier 2 919 zones humides pour une superficie concernée de 3 610 ha.

Cet inventaire, accessible à tous sur le site internet du Département, permet de découvrir leurs spécificités et leurs fonctions écologiques. Cet outil, non réglementaire, facilite leur prise en compte dans le cadre d'opérations d'aménagement. Les zones humides de Tarn-et-Garonne ont fait l'objet de vidéos documentaires, mises en ligne et téléchargeables sur le site internet du Département, et diffusées dans les salles de cinéma et médiathèques du département et de la région.

### Les zones humides en action

Le SATESE mène diverses actions dans le cadre de l'inventaire et de la gestion des zones humides :

- Accompagnement, assistance technique, suivi des travaux en zones humides,
- Animation d'un réseau de techniciens « rivière - zones humides »,
- Animation du réseau d'acteurs des zones humides,
- Evolution et enrichissement du site Web « Zones humides »,
- Conseil technique et suivi des actions réalisées sur les zones humides classées ENS.

## La préservation des rivières

Le Conseil départemental accompagne techniquement et financièrement les structures gestionnaires de cours d'eau dans leurs études et travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement des rivières, dans l'objectif d'améliorer l'état écologique des cours d'eau :

- Le SATESE apporte conseil et appui technique à l'ensemble des collectivités compétentes du territoire, et plus particulièrement à leurs techniciens rivières, en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans pluriannuels de gestion des cours d'eau, en mettant à leur disposition des outils facilitant les diagnostics de rivière, et en participant à la structuration de la compétence GEMAPI sur le département,
- La Direction de l'Agriculture et de l'Environnement est en charge de gérer les subventions pour les études et travaux réalisées par ces collectivités.

Suivant ce même objectif et en complément des réseaux de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département a également développé des réseaux de mesures et de suivis :

- suivi de la qualité de l'eau des rivières (réseau qui répond à des enjeux plus locaux),
- un réseau de mesures des débits,
- un réseau de suivi de la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

# FAVORISER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Une condition essentielle du développement durable est l'abandon des modes de production et de consommation non soutenables. En raison de sa proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur son territoire, le Conseil départemental s'engage activement dans ces démarches qui favorisent notamment les productions de qualité et la traçabilité.



## Une agriculture durable

Le Département a maintenu et renforcé son accompagnement auprès des organismes qui assurent un appui technique et une vulgarisation de nouvelles pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs.

Ce soutien financier des mesures en faveur de l'environnement s'inscrit pleinement dans les orientations initiées par l'État depuis plusieurs années et répond à une demande sociétale forte.

### Mesures agro-environnementales

Dans le cadre de la convention signée entre la Région Occitanie et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire, le Conseil départemental soutient les actions en faveur de l'environnement mises en œuvre par les organismes professionnels agricoles. Elles permettent l'émergence de modèles d'agriculture durable.

Il s'agit, pour le Département, de favoriser le développement et la diffusion de pratiques culturelles innovantes et plus respectueuses de l'environnement.

Il reste en 2020 un partenaire financier incontournable de :

- la Chambre d'Agriculture, qui propose des formations et un appui technique aux agriculteurs via son réseau de techniciens et de conseillers de secteur,
- la Fédération départementale des CUMA, qui permet l'accès à du matériel innovant et adapté aux nouvelles pratiques culturelles à coût mutualisé ainsi qu'un accompagnement technique au titre duquel l'aide du Département s'est vue bonifiée,
- l'ADEAR, qui a engagé en 2020 un nouveau programme pluriannuel sur 3 ans pour développer les démarches individuelles et collectives de préservation de la biodiversité en milieu rural,
- l'AOP Chasselas de Moissac, dans le cadre d'une démarche de labellisation Haute Qualité Environnementale,
- le Cefel, dans le cadre de ses programmes d'innovation technique en faveur de pratiques plus vertueuses,
- l'association Campagnes vivantes 82, qui promeut la plantation et la régénération naturelle assistée de haies champêtres,
- l'Institut français de la vigne et du vin qui depuis 2020 mène la première phase d'un programme pluriannuel, à l'initiative de Prunes et raisins du Sud-Ouest, visant la création de nouvelles variétés

de raisin de table répondant aux nouveaux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux (changement climatique, réduction des traitements phytosanitaires, etc.).

En aidant ces structures, le Département s'engage fortement auprès de l'ensemble du monde agricole pour l'accompagner au quotidien dans l'intégration de nouvelles pratiques et de nouveaux matériels moins impactant pour l'environnement.

### Aider au maintien des productions locales

Le Conseil départemental a développé en 2020 de nouvelles interventions visant à aider au maintien des exploitations sur le territoire, en complément des aides en faveur de la vente directe (création et équipement de stand de vente directe et de plaquettes promotionnelles) adoptées en 2019. Il s'agit notamment :

- d'une aide au curage des retenues collinaires individuelles envasées, afin de recouvrir leur capacité de stockage initiale,
- d'une aide aux petits investissements de moins de 10 000 € HT pour tout nouvel installé en agriculture de moins de 50 ans.

## Un laboratoire vétérinaire départemental performant

Le laboratoire vétérinaire départemental (LVD) est un maillon essentiel de la politique sanitaire territoriale. À compter du 1<sup>er</sup> février 2020, il a intégré le Groupement d'Intérêt Public « Public Labos ».

Il poursuit l'action du Département en matière de sécurité sanitaire, tant par sa participation à la prévention des risques, que dans la gestion des crises dans les domaines de :

- la santé animale (santé publique vétérinaire),
- la sécurité alimentaire,
- la surveillance de la radioactivité dans l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech,
- la surveillance de la qualité des eaux potables et de l'environnement,
- la santé humaine directement par la réalisation de 58 000 tests PCR COVID.

### Un outil reconnu et performant

Le LVD est accrédité par le COFRAC essais n°1-6850, dans tous les domaines de la sécurité sanitaire (santé animale, hygiène alimentaire et environnement).

Véritable outil technique impliqué dans les situations de crise sanitaire, il est régulièrement sollicité par des organismes départementaux (DDCSPP, Préfecture, DDT, chambre d'agriculture, ALMA, CLI de Golfech...) et par des organismes d'état (ministères, IRSN, ASN...), sur l'ensemble de ses domaines de compétences.

## Santé animale

La compétence du Département en matière de santé animale s'exprime au travers de ses actions en faveur de la traçabilité environnementale des cheptels (boucles d'identification) et de sa politique départementale de santé animale (réductions sur les tarifs des analyses pour les éleveurs).

Le laboratoire met en œuvre des politiques départementales destinées à soutenir le monde agricole par :

- la qualification des cheptels, sésame indispensable à une commercialisation facilitée des animaux,
- la réalisation des diagnostics vétérinaires,
- la réalisation des analyses sérologiques, virologiques et parasitaires.

Depuis 2018 il a renforcé, en étroite collaboration avec l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux (ALMA), les actions en matière de biosécurité dans les élevages. Elles visent la réduction des risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses chez les animaux, comme les palmipèdes et les bovins.

Ainsi en 2020, le laboratoire départemental d'analyses a réalisé, 11 000 analyses sur les boucles auriculaires des veaux dans le cadre de la prophylaxie pour rechercher la BVD (Bovine Viral Diarrhée), il en réalisera le double en 2021. Le coût de ces analyses est intégralement pris en charge par le Département.

## Hygiène et équilibre alimentaire

Le laboratoire contribue à la protection des consommateurs sur les territoires de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne en :

- réalisant des prélèvements et analyses bactériologiques pour la restauration collective publique, privée, métiers de bouche et industries agro-alimentaires,
- vérifiant la potabilité des eaux destinées à la consommation humaine,
- recherchant des parasites pathogènes et des prions dans les viandes,
- recherchant la radioactivité d'origine industrielle dans les aliments (environnement et industries).

Il assiste les professionnels mettant sur le marché

des denrées alimentaires en :

- les aidant dans le choix de leurs autocontrôles d'analyses,
- leur donnant des conseils de prévention dans leur process,
- proposant des solutions en cas d'analyses non satisfaisantes,
- réalisant des formations professionnelles et des diagnostics hygiène.

Enfin, le laboratoire aide les professionnels de la restauration scolaire à proposer des menus équilibrés en les aidant dans le choix et l'équilibre de leurs menus. Il réalise aussi des formations professionnelles et des diagnostics d'équilibre nutritionnel.

## Environnement et qualité des eaux

L'eau est un bien précieux qu'il convient de préserver. Le LVD contribue à la préservation de la qualité des eaux en réalisant :

- les analyses physico-chimiques des eaux de rivières du département prélevées par le SATESE dans le cadre d'un réseau de suivi,
- depuis 2019, les prélèvements et analyses nécessaires à la détermination de la qualité des eaux de rivières par les indices biotiques,
- les analyses physico-chimiques des effluents de station d'épuration prélevés par le laboratoire ou par le SATESE,
- le contrôle ou la validation de l'autosurveillance des rejets aqueux des industriels,
- des prélèvements et analyses des eaux destinées à la consommation humaine afin de vérifier la salubrité de l'eau de distribution publique, mais aussi d'eau chaude sanitaire et de tours aérorefrigérantes afin d'évaluer le risque légionelles,
- une surveillance de la qualité des eaux (radioactivité) dans l'environnement autour de la centrale de Golfech et dans les eaux potables du département.

Après seulement un an de développement, le laboratoire départemental d'analyses a été reconnu en mars 2020 par le COFRAC pour réaliser les prélèvements d'invertébrés aquatiques et la détermination de listes faunistiques, ayant pour finalité d'établir un indice permettant de caractériser l'état écologique d'un cours d'eau.

## Environnement et qualité de l'air

Le laboratoire réalise une surveillance permanente de la radioactivité de l'air à Montauban, Valence-d'Agen et Agen. D'autre part, il a développé la compétence de pose de capteurs de surveillance de l'air dans les salles de classe des collèges et dans les crèches.

## Laboratoire vétérinaire départemental et éco-gestes

Le laboratoire s'est engagé dans une démarche globale de réduction et de tri des déchets (papiers, chimiques, biologiques, radiobiologiques, piles...) qui sont remis à des filières de traitements adaptées. Ainsi, le laboratoire mène des actions simples :

- limitation des impressions (recto-verso, réutilisation de brouillons) et usage de papier recyclé,
- suppression des gobelets et des capsules de café au profit des tasses et cafetière à filtres,
- limitation de la consommation de carburant (formations sur site, réunions par visio-conférence, covoiturage, optimisation des tournées de prélèvements, formation à la conduite économe),
- limitation de la consommation électrique (extinction des appareils électriques non essentiels, entretien régulier des réfrigérateurs et congélateurs).

## Une mobilité plus sobre en carbone

### Des véhicules plus économes pour les agents

Conformément aux articles R2172-35 à 38 du code de la commande publique, le Département tient compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules qu'il acquiert, sur la totalité de leur durée de vie. Il gère quotidiennement une flotte de 350 véhicules.

Le Département poursuit le renouvellement de la flotte par l'acquisition de véhicules plus économes en carburant, adaptés aux modes de déplacement et aux contraintes des agents.

Il a mis en place l'utilisation du logiciel GESCAR, qui permet un suivi fin de la vie des véhicules.

Le Conseil départemental dispose depuis 2019 d'une flotte de 9 véhicules électriques, et met à la disposition des agents 5 bornes de recharge installées au niveau des bâtiments départementaux.

## Développement des itinéraires cyclables

En 2020, le dernier tronçon de la vélo voie verte entre Orgueil et la limite du département de la Haute-Garonne a été mis en service. Ainsi, la vélo voie verte de la vallée du Tarn se développe sur 14 km dans le département du Tarn-et-Garonne, entre Bressols et Nohic. Sur les 6 derniers mois de 2020, plus de 12 000 passages de vélos ont été recensés au niveau de Bressols.

Sur la vélo voie verte du canal des deux mers (67,8 km entre Pompignan et Lamagistère), 91 000 passages de vélos ont été recensés en 2020 entre Castelsarrasin et Moissac, en augmentation de 2,2 % par rapport à 2019, avec un pic de près de 17 000 passages au mois d'août (+ 10%).

Sur la vélo voie verte du canal de Montech (11,6 km entre Montech et Port-Canal à Montauban), 57 000 passages de vélos ont été recensés, en 2020 au niveau de Montauban, en augmentation de 5,6 % par rapport à 2019.

Enfin, la véloroute vallée et gorges de l'Aveyron, entre Montauban et Laguépie sur 80 km de voies secondaires balisées complète le réseau des voies affectées aux circulations douces aménagées et valorisées par le Département.

## Bien manger en Tarn-et-Garonne

Cette démarche comprend des mesures qui tendent à valoriser les productions agricoles locales et à favoriser l'approvisionnement en circuits courts et la consommation de denrées alimentaires de qualité. Il s'agit de maintenir les exploitations agricoles, de développer des filières, mais aussi de limiter l'impact environnemental lié à leur consommation (saisonnalité des produits) et aux transports. Il donne également un signal de l'engagement de la collectivité dans le développement d'une filière agricole raisonnée.

### Un plan d'action ciblé

Le Département cible plus particulièrement la restauration collective dans les collèges et les centres de restauration dont il a la responsabilité. Près de 1,3 million de repas sont servis chaque année dans les cantines scolaires de Tarn-et-Garonne.

La direction des collèges, la direction de l'agriculture et de l'environnement, le service de la commande publique, le laboratoire vétérinaire, l'agence de développement du tourisme et la direction de la communication travaillent ensemble sur la

réalisation des actions suivantes :

- analyse des fonctionnements des restaurants scolaires du Tarn-et-Garonne. Les audits, du fait de la COVID, n'ont pu être achevés sur les 15 collèges, mais ils le seront dans le courant du 1er trimestre 2021. Ils permettront de produire un bilan sur le fonctionnement de la restauration collective et de définir les actions à mettre en place,
- constitution d'un annuaire des fournisseurs et des producteurs du département. Un appel à candidature a été lancé auprès des producteurs Tarn-et-Garonnais via le journal « l'action agricole » ainsi que des mails ciblés. Les retours ont été peu nombreux,
- adoption d'un plan de prévention « mieux manger et moins gaspiller », avec notamment la généralisation de la mise en place des « salad'bar » dans les cantines de collèges,
- démarche d'approvisionnement de produits frais, de saison et de proximité. Pour ce faire, le Conseil départemental mène une réflexion avec la chambre d'agriculture et le lycée agricole de Capou afin de structurer les filières ainsi que l'approvisionnement. Un test de plateforme de regroupement sur Bexianis a été étudié et devrait être mis en œuvre en 2021,
- convention de participation financière pour l'approvisionnement local et de qualité dans les cantines des collèges publics de Tarn-et-Garonne. Cette convention a été signée par la majorité des collèges qui s'engagent ainsi sur des achats de produits de qualité,
- promotion de la production locale dans les manifestations extérieures et salons internationaux, réduite au minima en 2020,
- réalisation d'un livret de recettes de cuisines collaboratives entre les chefs de cuisine de collèges et les maîtres restaurateurs du département : n'a pu être réalisé en 2020 (Covid).

## Perspectives

En parallèle un travail sera mené sur l'éducation au goût, le gaspillage alimentaire et le traitement des biodéchets.

## La dématérialisation des procédures

Gage d'efficacité et de réduction des coûts, la dématérialisation des process s'accompagne également d'un fort impact en matière environnementale.

## La dématérialisation des procédures de marchés publics

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la passation des marchés publics est désormais intégralement dématérialisée.

La dématérialisation des marchés publics est aujourd'hui bien intégrée par les entreprises et les services.

Ainsi en 2020 ce sont :

- 115 consultations qui ont été publiées sur le nouveau profil acheteur,
- 3 746 dossiers de consultation retirés par les entreprises,
- 632 offres électroniques reçues par la collectivité,
- 261 marchés notifiés électroniquement aux titulaires de marchés.

En plus des avantages classiques de réduction des impressions, déplacements des entreprises, coûts d'affranchissement, la dématérialisation s'est révélée être un atout important durant la période de confinement lié à la crise sanitaire de la COVID-19. Les procédures ont ainsi pu se poursuivre malgré la mise en place du télétravail, de même que la signature des documents grâce au parapheur électronique..

## Perspectives

La réforme des cahiers des clauses administratives générales prévue en 2020 a été repoussée au printemps 2021 compte tenu de la crise sanitaire. Cette réforme devrait étendre les obligations des collectivités en matière de dématérialisation, à l'exécution des marchés publics. Ainsi, l'ensemble de la chaîne de passation et d'exécution serait intégralement dématérialisée.

## La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité

Depuis le mois d'avril 2019, le Département s'est engagé dans la dématérialisation des actes au contrôle de légalité.

Ainsi en 2020, ce sont 290 actes qui ont été transmis au contrôle de légalité via le dispositif de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, supprimant ainsi les copies nécessaires à l'exercice de ce contrôle et les déplacements à la Préfecture.

## La dématérialisation de la chaîne comptable

La dématérialisation de la chaîne comptable a débuté en 2017 par la réception de factures électroniques via le portail « CHORUS PRO ».

Également facteur de réduction des impressions, la dématérialisation de l'ensemble des factures est complète au 1er janvier 2020, date à laquelle toutes les entreprises sont soumises à son utilisation.

La dématérialisation concernera progressivement les autres pièces justificatives.

## Une politique d'achats responsables

La commande publique est un levier important pour effectuer des achats responsables, quels que soient les secteurs.

### Parc de véhicules et vélos

Afin d'encourager les mobilités douces, le département met à la disposition de ses agents 4 vélos à assistance électrique pour effectuer leur trajet sur de courtes distances.

Les véhicules mis à la réforme ne sont pas envoyés à la casse, ils sont systématiquement revendus, soit pour les pièces détachées, soit à des petites collectivités dans lesquelles ils entament une seconde carrière.

### Achats de papier

Depuis le nouveau marché de fournitures de bureau, 100 % du papier utilisé par la collectivité est issu du recyclage.

### Mobiliers

Les mobiliers, qu'ils soient en bon état ou non, sont récupérés par la société Valdélia, qui est un éco-organisme chargé de les insérer dans les filières de recyclage.

### Nettoyage des locaux

Des nettoyeurs vapeur haute pression ont été mis en service pour le nettoyage des locaux. Ils permettent une désinfection des surfaces, sans produits chimiques ; c'est pourquoi ils sont efficaces sur les virus et bactéries sans être nocifs pour les agents ou l'environnement.

### Masques

La collectivité utilise de grandes quantités de masques jetables pour protéger les agents de la

pandémie de COVID. Ces masques sont récupérés pour pouvoir être envoyés à l'entreprise Plaxtil (Châtelleraut) qui a développé un procédé permettant de les recycler.

## Les fournitures

Le Département intègre, dans le cadre de la passation de ses marchés publics, des fournitures éco-responsables (bureautique, quincaillerie, fournitures de bureau...).

Il demande aux candidats, lorsque cela est possible, l'obtention de produits écolabellisés et/ou écologiques, recyclés, bio-sourcés ou up-cyclés (réutilisés pour une nouvelle fonction). Des exigences relatives aux emballages sont également ajoutées avec l'attribution de points supplémentaires aux candidats proposant des formules en vrac ou nécessitant un minimum d'emballage.

Le Département utilise également la possibilité offerte par le code de la commande publique de « réserver » des marchés à des entreprises adaptées ou d'insertion professionnelle.

## Les travaux

3 types de mécanismes sont régulièrement mis en œuvre dans les marchés de travaux :

- l'intégration de clauses d'exécution environnementale directement dans les cahiers des charges (les titulaires sont ainsi obligés de respecter ces prescriptions environnementales lors de l'exécution de leur marché),
- l'intégration de sous-critère d'analyse de la valeur technique, relatif à la qualité environnementale de l'offre ; dans ce cas une offre apportant une meilleure garantie environnementale obtiendra une meilleure note technique (c'est notamment le cas des marchés de voirie, lesquels comportent systématiquement un sous critère de la valeur technique relatif aux mesures prises par les entreprises en faveur du développement durable),
- l'intégration de clauses d'insertion sociale réservant un volume horaire des travaux à des publics en difficultés et notamment à des bénéficiaires du RSA,
- l'insertion d'un critère relatif à la performance de l'offre en matière de protection de l'environnement.

Le Département a intégré des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux pour la voirie :

- les critères de jugement des offres prévoient l'attribution de 10% des points de la note technique pour des mesures en faveur du développement durable,

- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 20 % de matériaux recyclés en couche de roulement et de 20 à 30 % en sous-couche.

Le marché de fourniture et transport de béton prêt à l'emploi des subdivisions du Département, comportait un critère relatif à la protection de l'environnement représentant 20 % de la notation. En 2020, près de 32 % des matériaux utilisés lors des chantiers de voirie étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

## Réduction et valorisation des déchets

Les bureaux de l'Hôtel du Département qui accueillent plus de 340 agents, sont équipés de poubelles de tri du papier et du carton, qui font ensuite l'objet d'un ramassage sélectif.

S'y ajoute le processus de dématérialisation engagé par la collectivité depuis 2016 et qui concerne notamment les pièces administratives dans le domaine des finances, des ressources humaines, de la comptabilité publique ainsi que dans la gestion des subventions aux tiers.

Ces nouvelles pratiques ont un effet direct sur la consommation de papier par la collectivité : elle a baissé de 25 % entre 2017 et 2018 (or publications commandées auprès de prestataires) ; de 8,94 à 6,85 tonnes.

Enfin, conformément à la réglementation et selon le principe de la responsabilité élargie du producteur, les déchets informatiques (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont collectés par les distributeurs pour être spécifiquement retraités.

# LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis la révolution industrielle, la consommation de combustibles fossiles n'a cessé de croître. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un double enjeu : lutter contre le changement climatique lié à l'augmentation des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère par nos activités, et favoriser les économies d'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources non renouvelables. Il appartient aux collectivités, et donc au Conseil départemental, de s'impliquer dans les économies d'énergie au niveau d'actions portées sur son propre patrimoine immobilier, mais également au travers de ses politiques d'intervention.



## La rénovation énergétique du patrimoine

La Direction de l'immobilier assure les actions de construction, de rénovation, d'entretien et de maintenance des 113 bâtiments départementaux, 45 bâtiments en location, soit un total de 259 890 m<sup>2</sup> répartis sur différents sites.

Elle a pour objectif de garantir la conformité des bâtiments aux exigences légales et réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents.

Pour cela elle mène des actions de maintenance préventive ou curative, des réhabilitations lourdes ou la construction de nouveaux bâtiments.

La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention prioritaire. Sur la base du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), des actions de rénovation thermique des bâtiments accompagnent les travaux lourds réalisés sur ces bâtiments.

### La rénovation des bâtiments

La Direction de l'immobilier réalise des travaux à vocation d'économie d'énergie sur des bâtiments gérés par le Département (collèges, maisons des solidarités, médiathèque départementale, centre universitaire, etc), comme :

- le remplacement de systèmes de chauffage vétustes par des chaudières à gaz à condensation,
- des études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation des toitures,
- l'isolation de bâtiments par l'extérieur,
- la réfection de menuiseries par du double vitrage,
- l'isolation de combles,
- l'installation de brises soleil.

## Une gestion raisonnée de la voirie départementale

### L'entretien des chaussées

L'entretien des routes présente un enjeu fort de réduction des consommations d'énergie pour le Conseil départemental. Des techniques dites « TRACC » (Technique Routière Adaptée au Changement Climatique), comme l'utilisation de l'enrobé à froid ou semi tiède pour le renouvellement des couches de roulement, sont

appliquées sur certains chantiers.

Le retraitement des chaussées en place est mis en œuvre si les possibilités techniques le permettent. En effet, cette technique de retraitement de la chaussée en place à l'émulsion de bitume, est une pratique qui permet, par rapport à une méthode traditionnelle d'apport de matériaux nobles, de diminuer la production de gaz à effet de serre de plus de 30 %. En 2020, un chantier a été réalisé sur les communes de Beaumont de Lomagne et Gimat.

### La biodiversité préservée dans le cadre de l'amélioration du patrimoine d'ouvrages d'art

91 % des 1 078 ponts que compte le département franchissent des cours d'eau. Ces fossés-mère, ruisseaux, rivières, canaux ou fleuve, constituent des milieux naturels riches en biodiversité préservés par les services du Département.

La programmation des travaux prend en compte les spécificités des milieux naturels notamment en matière de migration des espèces piscicoles et d'hibernation des chiroptères (chauves-souris). Une concertation est menée en lien avec les services de l'État et de l'office français de la biodiversité.

Les techniques de réparation, les moyens d'accès, les dispositifs de recueil des poussières sont définis en prenant en compte les enjeux environnementaux. Des actions spécifiques de tri et de valorisation des déchets sont mises en œuvre. Des attentions particulières sont portées au bétonnage, aux mises en peinture et au nettoyage des matériels.

L'ensemble de ces actions peut représenter entre 5 et 10 % du coût des travaux.

### Une politique de fauchage raisonné

Les techniques de fauchage des bords de routes évoluent : l'optimisation des passages génère des économies de carburants, une meilleure prise en compte de la biodiversité et une limitation des pollutions diffuses. Ces nouvelles techniques concourent à la protection de la biodiversité :

- une hauteur de coupe de 10 cm couplée à une largeur de coupe de 1,5 m sur les accotements lors du fauchage pour favoriser la biodiversité, limiter l'érosion des sols et réguler l'écoulement des pluies,
- l'arrêt du fauchage de l'herbe en fond de fossés,
- l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacés par l'acquisition d'une machine à brosse

ainsi qu'une faucheuse sous glissière.

## Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn et Garonne. Près de 12 900 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre est un organisme vivant qui nécessite un entretien et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers. Ceux-ci conduisent parfois à abattre quelques sujets. Les aléas climatique ainsi que certains aménagements conduisent également à la suppression d'arbres. Pour remédier à la disparition progressive de ce patrimoine et pour être en conformité avec le code de l'environnement et la loi biodiversité, la collectivité compense systématiquement tous les arbres abattus par des replantations.

En 2020, la collectivité a replanté 62 arbres tiges en alignement et 177 baliveaux sur des délaissés routier ou des aires de repos, soit 239 arbres sur 15 sites différents. De nouvelles essences plus adaptées au changement climatique ont été plantées en plus des traditionnels platanes.

## Un éclairage routier économe

Le département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes vétustes.

Une étude a repensé l'éclairage des deux giratoires à Grisolles sur la route départementale 820. Elle consiste à remplacer les points lumineux existants et équipés de lampe sodium allant de 250 à 400 watts, en luminaires avec technologie LED.

Ainsi, des luminaires LED à faible puissance ont été installés sur les mats existants, avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 23h et 5h du matin.

L'économie d'énergie réalisée par an est d'environ 54 500 kw sur l'installation. Le temps de retour sur investissement est de l'ordre de 6 ans.

En parallèle, le Département équipe systématiquement l'ensemble de ses nouveaux carrefours avec des systèmes d'éclairage à ampoules LED.

## Pour aller plus loin

Depuis 2013, 6 giratoires sont équipés de capteurs de mouvement. Le principe de fonctionnement est le suivant : un détecteur est placé à l'entrée de chaque branche du giratoire, le véhicule est détecté à son arrivée à environ 150 m. Le giratoire est alors éclairé à 20 % de sa puissance, puis à 100 % au moment du passage du véhicule. Une fois celui-ci sorti du champ des détecteurs, la puissance de l'éclairage redescend à 20 %.

Les candélabres situés dans l'anneau du giratoire sont par ailleurs équipés de détecteurs infrarouges permettant d'éviter une baisse d'intensité dans le cas d'une panne de véhicule. Ce système, utilisant une technologie LED et dont l'investissement s'amortit sur 8 ans, génère une économie d'énergie de 50 % par rapport aux systèmes d'éclairage classiques.

L'ensemble de ces orientations de conception est reconduit dans la définition des projets et des opérations à venir.

Un programme de modernisation des dispositifs d'éclairage existants est lancé sur quelques équipements afin de limiter les consommations d'énergie par la mise en place de dispositif de type LED.

## Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Créé par la loi de 1977 sur l'architecture, le CAUE de Tarn-et-Garonne a été créé en 1981. Financé par la taxe d'aménagement et par le Département, il a pour mission d'informer, de sensibiliser et de conseiller les habitants et les collectivités.

Grâce à ce dispositif, il assure gratuitement la promotion de la qualité architecturale urbaine et paysagère en toute neutralité et opère en tant que service public.

Ces missions se traduisent de la façon suivante :

- l'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement à travers les études de programmation, de planification urbaine et paysagère.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :

- d'un conseil neutre et gratuit au public,
- d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, conférences, ballade urbaine etc).

## L'Espace Info Energie (EIE)

Porté par le CAUE du Tarn-et-Garonne (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) depuis 2006, et fortement soutenu par le Conseil départemental, il a pour mission :

- la sensibilisation des habitants aux enjeux énergétiques de leur logement,
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :

- d'un conseil neutre et gratuit au public (plus de 2 000 contacts chaque année),
- d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, visites de chantiers d'habitats représentatifs, etc).

L'EIE a été supprimé le 21 décembre 2020. La construction d'un service public de la rénovation énergétique sera mise en place en 2021. Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne contribuera au financement à hauteur de 30 %, et soutient le CAUE qui en sera le chef de file. Sa mission sera de contribuer à l'accompagnement des habitants dans leur parcours à la réhabilitation énergétique de leur logement, pour une qualité plus vertueuse en terme d'économie d'énergie et d'émission de CO<sub>2</sub>.

## Solidarité et attractivité territoriale

Le Conseil départemental soutient les projets des collectivités locales qui investissent pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments publics. À ce titre, les aides départementales sont bonifiées de 30 %.

Par ailleurs, le Département soutient les dispositifs territoriaux de lutte contre le changement climatique (Plan climat-air-énergie territorial, territoires à énergie positive pour une croissance verte, contrat de transition écologique).

Il finance aussi la création d'aires de covoiturage et la mise en place de bornes de recharge des véhicules électriques.

# EN PERSPECTIVE : BIEN VIVRE EN TARN-ET-GARONNE

La politique du Département s'inscrit dans un projet territorial de long terme, imaginé par ses élus qui ont assigné trois objectifs à la collectivité qu'ils conduisent, reflets de valeurs partagées, d'une conception de l'action publique locale et d'une vision pour le Tarn-et-Garonne.

Le Conseil départemental se réforme et agit pour satisfaire aux exigences financières et environnementales sans dégrader la qualité de ses services.

Il entend inscrire son action dans la durée. Cela explique son attachement à la soutenabilité des finances départementales et son action en faveur de la protection de l'environnement.

## Un territoire attractif et équilibré

La métropolisation à l'œuvre, mouvement de concentration des hommes et des activités dans les grands ensembles urbains, menace de conduire à la marginalisation économique, politique et culturelle du département.

Pour un développement équilibré de ce dernier, le Conseil départemental appuie sa stratégie sur :

- le renforcement des réseaux (numérique et transport) indispensables à la plupart des activités humaines,
- le soutien des secteurs économiques riches en emplois comme l'agriculture et le tourisme,
- la densification des équipements et des services de proximité,
- l'accès démocratisé à la culture en tout point de son territoire.

## Des citoyens émancipés et épanouis

L'action publique doit favoriser l'épanouissement et l'émancipation de chacun. Cet objectif est assigné aux politiques départementales d'inclusion et d'éducation. Dans le même but, l'engagement citoyen est valorisé :

- insertion et autonomisation des personnes en situation de fragilité,
- démocratisation et facilitation de l'accès aux savoirs,
- valorisation et encouragement de l'engagement bénévole et citoyen.



Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le 30/03/2021



ID : 082-228200010-20210324-CD20210324\_1-DE

